

Métadonnées: Données du Programme d'échange de droits d'émissions de l'Ontario

Ce tableau fournit des informations essentielles sur les données du programme.

Titre	Données du Programme d'échange de droits d'émissions de l'Ontario
Titre alternatif	Règl. de l'Ont. 397/01 : Échange de droits d'émissions et le Règl. de l'Ont. 94/05 : Émissions liées au secteur industriel - Données du programme sur les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre
Résumé	<p>Cet ensemble de données historiques comprend des données déclarées en vertu des règlements du Programme d'échange de droits d'émissions de l'Ontario, maintenant révoqués (Règl. de l'Ont. 397/01) Échange de droits d'émissions et le Règl. de l'Ont. 94/05 : Émissions liées au secteur industriel - oxydes d'azote et dioxyde de soufre).</p> <p>Le Programme d'échange de droits d'émissions a pris fin en février 2021, car le programme a atteint ses objectifs en respectant ses obligations et ses objectifs de réduction des émissions.</p> <p>Le programme fixait des limites pour les émissions d'oxydes d'azote (NOX) et de dioxyde de soufre (SO2) des installations réglementées et a permis le transfert ou l'échange de quotas et de crédits d'émissions entre les installations, afin d'offrir une certaine souplesse pour la conformité. Les installations réglementées comprenaient les grands producteurs d'électricité de l'Ontario, ainsi que les installations de pétrole, de fer et d'acier, de pâtes et papiers, de verre plat, de ciment, de noir de carbone et de fusion de métaux de base.</p>
Objet	<p>Les données ont été collectées et déclarées en vertu des exigences réglementaires des deux règlements suivants qui ont maintenant été révoqués.</p> <ul style="list-style-type: none">• Règl. de l'Ont. 397/01 : L'échange de droits d'émission qui fixe des limites pour les émissions atmosphériques d'oxydes d'azote (NOx) et de dioxyde de soufre (SO2) provenant des grands producteurs d'électricité de l'Ontario.• Règl. de l'Ont. 194/05 : Émissions liées au secteur industriel - Oxydes d'azote et dioxyde de soufre, qui a établi des limites par secteur pour les NOx et le SO2 dans sept secteurs industriels : pétrole, fer et acier, pâte à papier, verre plat, ciment, noir de carbone et fusion de métaux de base.
Statut	Historique
Personne-ressource	<p>Nom : Jamie Haldenby Courriel : Jamie.haldenby@ontario.ca Organisme : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs Poste : Conseiller principal en matière de programmes, Direction de la gestion des programmes Fonction : Administrateur du Programme d'échange de droits d'émissions</p>
Mots-clés	Émissions, environnement, production d'électricité, émissions liées au secteur industriel, quotas, oxydes d'azote, dioxyde de soufre, échange de droits d'émissions
Limites géographiques	Toute la province (Ontario)
Timbre dateur	17 juin 2022